

***Eau Secours!* forme un vaste regroupement québécois d'organismes opposés au nouveau programme de centrales hydroélectriques privées.**

Montréal, le 29 juin 2001 – Le plus vaste mouvement d'opposition au Programme de petites centrales hydroélectriques, annoncé récemment par le gouvernement du Québec, a été lancé aujourd'hui lors d'une conférence de presse. Au nom de plus de 25 organismes d'horizons très variés, les porte-parole du groupe, Louise Vandelac, présidente de la coalition Eau Secours !, Pierre Desjardins, président de Aventure Écotourisme Québec et Steven Guilbeault, directeur de Greenpeace, ont rendu public le **Plaidoyer pour des rivières libres**, qui présente la position commune des organisations. La conférence de presse de ce matin constitue le coup d'envoi d'une vaste offensive publique auprès de la population et des organismes afin de lancer un débat éclairé sur les enjeux véritables du dossier des petites centrales.

Le Plaidoyer a ceci d'inédit qu'il rallie un grand nombre d'organismes autour d'un large éventail d'arguments couvrant l'ensemble de la problématique des petites centrales, en soulevant à la fois des questions d'ordre économique, politique, environnementale, récréotouristique et sociale.

Le groupe d'organismes rappelle que les petites centrales n'ont plus de petites que le nom, puisque les ouvrages peuvent atteindre jusqu'à 50 MW, soit la taille de la centrale de Rivière-des-Prairies, au nord de Montréal. Le regroupement dénonce les effets désastreux que ces centrales ne manqueront pas d'avoir sur l'environnement, le développement de l'industrie touristique internationale et l'accès des Québécois à des activités récréotouristiques sur des sites situés à proximité des zones habitées. L'octroi de ces sites à des promoteurs privés aura notamment pour effet d'aliéner l'accès aux rivières pour l'ensemble des citoyens et de nuire considérablement au développement d'une industrie touristique québécoise forte, promise à un avenir exponentiel et qui commence à s'imposer sur la scène internationale, contribuant ainsi à l'image de marque du Québec. Par ailleurs, la concession d'une première série de 36 sites pour fins de construction de centrales privées et ce, avant même l'annonce de la politique de l'eau du Québec, compromet le sens et la cohérence de cette politique tant attendue depuis 30 ans.

Le regroupement rappelle également que l'achat par Hydro-Québec de l'énergie produite par les producteurs privés, à des prix non fixés d'avance et possiblement

inflationnaires, pourrait entraîner la répétition des énormes pertes encourues par Hydro-Québec lors du premier Programme de petites centrales, lancé en 1991, et qui s'est soldé par des pertes nettes de plus de 180 millions de dollars en cinq ans, pertes assumées par l'ensemble des contribuables québécois.

Citant différentes études et notamment le Rapport de la Commission Doyon sur la production privée d'électricité, les porte-parole du regroupement ont également réitéré l'absence de retombées économiques et sociales des petites centrales sur le plan du développement régional. Seule la construction elle-même des centrales est en effet génératrice d'emplois, alors qu'à l'inverse, le développement d'une industrie touristique nationale et internationale solide a pour effet direct de créer des emplois intéressants et à long terme en régions, en plus de permettre le développement d'une main-d'œuvre qualifiée. À elle seule par exemple, l'industrie du tourisme d'aventure et écotourisme - un créneau particulièrement développé au Québec - est en effet responsable de la création de 3 000 emplois/années au Québec, un chiffre qui ne peut qu'augmenter compte tenu de la croissance de l'ordre de 20 % par année de cette industrie à l'échelle mondiale.

Tant au chapitre économique qu'environnemental, les perspectives d'avenir offertes par la construction de nouvelles centrales sur 24 rivières du Québec s'avèrent également néfastes. Les responsables du mouvement ont souligné qu'aucun ouvrage de production hydroélectrique et de retenue d'eau, si petit soit-il, permet de préserver l'environnement et les écosystèmes. Qu'il s'agisse d'inondations en amont, d'assèchement en aval, de diminution des débits d'eau nécessaires aux poissons, tel que le saumon, toutes les centrales hydroélectriques ont pour effet d'altérer ou de détruire le paysage naturel et l'environnement, en plus de contribuer à l'émission de gaz à effets de serre. Or, malgré ces dommages, la production d'énergie issue des petites centrales demeure une quantité négligeable et ne sera en aucun cas suffisante pour pallier à d'éventuelles pénuries d'énergie. Des initiatives axées sur la conservation d'énergie constituent, selon le regroupement, une meilleure alternative, puisqu'elles préservent l'environnement tout en stimulant le développement économique, particulièrement dans le secteur de la construction.

Le nouveau regroupement annoncé ce matin désire donc lancer une vaste offensive de sensibilisation auprès de la population et d'organismes diversifiés, regroupant à la fois des intérêts environnementaux, récréotouristiques et économiques. Les porte-parole

invitent les citoyens ainsi que les représentants de divers organismes à les contacter le plus rapidement possible et ce, afin de faire pression sur les autorités responsables, et notamment sur le gouvernement, afin qu'ils abandonnent le programme de petites centrales, et prennent en considération les vues de l'ensemble des citoyens utilisateurs des rivières du Québec. Le regroupement désire également amener le gouvernement à concrétiser deux de ses promesses, soient l'adoption d'une stratégie satisfaisante de création d'aires protégées, ainsi que l'adoption de la politique de gestion de l'eau.